



VAL-DE-VESLE

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 MARS 2025**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ouverte à 20h à la Mairie.

✓ **Membres présents :**

Tous les membres en exercice, sauf M. Stéphane VANLOMMEL, excusé, qui donne procuration à Mme Isabelle PERRIN.

✓ Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.

✓ Le PV du dernier Conseil Municipal est approuvé par tous les conseillers présents.

✓ M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.

M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour plusieurs devis :

- ⇒ pour la mise aux normes électriques des ateliers, de la salle annexe et du foyer rural pour un montant de 6 067,14 € HT par la société DLG ELEC;
- ⇒ pour une entrée charretière rue du Général de Gaulle, pour un montant de 2 995 € HT par la société CTP ;
- ⇒ pour la rénovation des sentes piétonnes qui relie le parc des Grands Bois à la place René Viellard pour un montant de 9 145,32 € HT, par la société FK2M .

Ordre du jour :

1. Création de poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe (catégorie C) et avancement de grade :

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

⇒ de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère Classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 07 avril 2025. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012 et articles référents à la rémunération et primes/indemnités.

⇒ de fixer le taux de promotion suivant pour la procédure d'avancement dans la collectivité, comme suit :

CADRE D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
Adjoint Technique Territorial principal	Adjoint Technique Territorial principal de 1 ^{ère} Classe	100

2. ORE (Obligation Réelle Environnementale) :

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal de mettre en place une ORE (Obligation Réelle Environnementale) pour le marais de Courmelois (sur une surface de 29 ha 91 a 82 ca)
Cet acte notarié, passé entre la commune et le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA), permettra de préserver le marais de Courmelois pendant 99 ans. Les frais notariés seront partagés entre les 2 parties.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition et autorise M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tous documents relatifs à cette ORE avec le CENCA auprès d'un notaire.

3. Camping :

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Communauté Urbaine du Grand Reims a confié la gérance du camping à la société ONLYCAMP (groupe UTOPIA) par une délégation de service public, pour une durée de 30 ans.

Des négociations sont actuellement en cours pour la location de la maison d'habitation (propriété communale).

Le camping ouvrira ses portes à partir du vendredi 4 avril 2025.

4. Vote des Comptes Financiers Uniques (CFU) définitifs 2024 :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents (moins le vote de M. le Maire), et après en avoir délibéré, de voter le budget unique Commune (budget principal) ainsi que le budget du commerce multiservices qui s'équilibrent en dépenses et recettes comme suit :

Commerce multiservices - Budget 2024 :

<u>COMMERCE MULTISERVICES - COMPTE ADMINISTRATIF 2024</u>				
Loyers	5 273,69 €	R E C E T T E S		
Report 2023	5 844,65 €		Amortissement	750,00 €
	11 118,34 €		Report 2023	1 071,00 €
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
Charges générales,TF	4 347,00 €	D E P E N S E S		
Amortissement	750,00 €			
résultat	176,69 €			
résultat avec report	6 021,34 €			
			résultat de clôture de l'exercice	7 842,34 €
			Excédent Investissement	1 821,00 €
			Excédent fonctionnement	6 021,34 €

M57 – Budget Unique 2024 :

M57-CA 2024				
Produit des services	69 188,53 €	R E C E T T E S	FCTVA	8 902,17 €
Impôts, pylônes et Attributions	749 571,43 €		Emprunt théorique	53 471,98 €
Dotations de l'État	94 461,05 €		Subventions	443 465,27 €
Locations	21 652,23 €		Report 2023	78 623,00 €
Atténuation charges	7 281,61 €		Vente BB3	1 469 369,00 €
Intérêts transférés/divers	6 064,53 €			
	948 219,38 €			2 053 831,42 €
Report 2023	1 472 845,89 €			
	2 421 065,27 €			
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
Charges générales	153 261,89 €	D E P E N S E S	Emprunt	24 504,38 €
Personnel	240 723,05 €		Report 2024	76 621,61 €
Charges financières	1 509,70 €		Aménagement terrains communaux	489 649,04 €
Autres charges	49 605,12 €		Voiries	15 413,03 €
GIR	228 552,00 €		Matériels techniques	52 068,30 €
	673 651,76 €		Bâtiments communaux	5 398,80 €
			Plantations	20 440,42 €
		Cimetière	7 196,33 €	
			691 291,91 €	
			Clôture de l'exercice 2024 dont	3 109 953,02 €
			Excédent d'investissement (001)	1 362 539,51 €
			Excédent de fonctionnement (002)	1 747 413,51 €

M. le Maire tient à préciser 2 points sur notre commune :

- ⇒ Le ratio d'endettement (encours dettes / produits de fonctionnement) est de 0,08 - Le seuil d'alerte étant de 1,2.
- ⇒ Le ratio frais de personnel + annuité de la dette sur le produit de fonctionnement est de 0,28 - Le seuil d'alerte étant de 0,6.

Ce qui nous conforte sur le fait que notre budget est parfaitement sain.

5. Travaux :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, de confier les travaux suivants à l'entreprise CTP :

- ⇒ la réfection des places de stationnement existantes, rue Lapie Henrion (côté gauche en allant vers le canal) pour 21 138,18 € HT;
- ⇒ la création de 2 places de stationnement au début de la rue du Cornillet pour 2 727,55 € HT.

Prochainement, seront chiffrés la réfection du trottoir de la rue Désiré Jacqueminet (côté pair), la création d'une double entrée charretière dans cette même rue (mais côté impair) ainsi que le remplacement de bordures devant le foyer rural.

M. le Maire demande à la commission « Créer du lien / Vie locale » de réfléchir sur :

- ⇒ le devenir du terrain de beach-volley ;
- ⇒ le remplacement ou pas des radars pédagogiques aux entrées de village ;
- ⇒ Le devenir du panneau numérique LUMIPLAN, place René Viellard, dont le coût de fonctionnement a fortement augmenté : il dépasse aujourd'hui les 2 000 €/an.

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal de la programmation des travaux de voiries par la Communauté Urbaine du Grand Reims :

- ⇒ en 2026 : réfection de la seconde partie de la rue de l'Église (pour environ 40 000 €) ;
- ⇒ pour la période 2027-2031 : réfections de la rue des Ormissets (pour environ 300 000 €) et de la rue du Rutoir (pour environ 316 000 €).

6. Subventions :

Après étude de 2 demandes de subvention, présentées par Mme Karine HUART, suite à la commission « Créer du lien / Vie locale », le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'allouer :

- ⇒ une subvention de 250 €, à l'association de la chorale « La Cigale » :
- ⇒ une subvention de 3 882 €, à l'association de l'accueil de loisirs « YOOPI » : *Mme Eden LEICHTENAUER, présidente de l'association YOOPI, ne prenant pas part à ce vote.*

Mme Karine HUART informe les conseillers municipaux de la création d'une nouvelle association « Jeux Nous Dés Liens » qui proposera 2 fois par mois au foyer rural des soirées jeux de société.

7. Banque des territoires - Emprunt gymnase :

Pour la réalisation d'un contrat de prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction du gymnase, M. le Maire est invité à réaliser auprès de cette dernière un contrat de prêt pour un montant total de 750 000 €.

A cet effet, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

8. Budgets 2025 :

L'imprimé 259 Mi, permettant de voter les taux des taxes locales, n'ayant pas encore été produit par l'État, le vote des budgets 2025 est reporté début avril.

9. Divers :

- ⇒ M. Jean-Michel SPANAGEL propose aux conseillers municipaux une visite du chantier du gymnase les samedis 8 et 15 mars à 11h.
- ⇒ M. le Maire informe qu'un troisième arrêt de bus est prévu à Wez, rue de Reims (côté impair).
- ⇒ M. le Maire donne quelques informations transmises par la gendarmerie sur notre commune :
 - la sécurité routière : 84 infractions ont été constatées en 2024 (38 en 2023)
 - les interventions de la gendarmerie (accidents, circulation, tapage nocturne, violence intrafamiliale etc.) ont été au nombre de 55 en 2024 (63 en 2023)
 - Les actes de délinquance (atteinte aux biens, destruction dégradation, cambriolage, vol de véhicule etc.) se chiffrent à 14 en 2024 (29 en 2023)
 - La présence totale (en heures) des gendarmes sur notre commune a été de 590 h en 2024 (630 h en 2023).

La séance s'est levée à 21h25.